

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2639

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Institut national du professorat et de l'éducation (INSPE) - Clos Jouve - Réfection du clos et du couvert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2639**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Institut national du professorat et de l'éducation (INSPE) - Clos Jouve - Réfection du clos et du couvert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), devenue l'INSPE en 2019, est un établissement installé sur la totalité du site du 5 rue Anselme à Lyon 4ème. Cet ensemble immobilier appartient à la Métropole de Lyon qui en assume les charges du propriétaire et le rôle de maître d'ouvrage. L'INSPE l'occupe au titre d'une convention signée entre l'État et le Département du Rhône en 1991.

Les bâtiments d'origine ont été construits à la fin du XIX^{ème} siècle pour accueillir l'École normale d'instituteurs, devenue l'Institut universitaire de formation des maîtres, puis l'ESPE au 1^{er} septembre 2013, et enfin l'INSPE en 2019.

Le clos-couvert des bâtiments anciens et une partie des façades présentent de nombreux désordres ; une réhabilitation s'est imposée dans la stricte conservation des bâtiments et de mise en sécurité des personnes qui fréquentent le site. Par délibération n° 2018-2814 du 25 juin 2018, le Conseil a approuvé une autorisation de programme individualisée pour un montant de 5 700 000 €, afin de réaliser les travaux.

En 2022, les dépenses de l'opération de réfection du clos et du couvert ont été engagées. Les taux de révision pris en considération lors de l'estimation du projet en 2018 s'avèrent sous évalués par rapport aux taux réellement constatés depuis 2020, à savoir :

- le taux de révision pour les prestataires intellectuels pris en compte en 2018 était de 3 %. Un taux effectif de 5 % d'augmentation par an est actuellement observé, ce qui représente une dépense supplémentaire de 40 000 €.

- le taux de révision pour les travaux pris en compte en 2018 était de 3 %. Un taux effectif de 7 % d'augmentation par an est actuellement observé, ce qui représente une dépense supplémentaire de 300 000 €.

L'augmentation de ces coûts de révision est partiellement compensée par des offres plus basses que l'estimation initiale. Aussi, au titre de l'opération, le besoin d'autorisation de programme complémentaire s'élève à 285 000 € pour permettre de finaliser l'opération de réfection du clos et du couvert ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux complémentaires de réhabilitation de l'INSPE Clos Jouve, à Lyon 4ème.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 – Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 285 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 285 000 € en 2024,

sur l'opération n° OP03O5020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 985 000 € en dépenses et 1 200 000 € en recettes.

3° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) solliciter auprès de tout organisme une subvention d'équipement,

b) accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction des demandes et leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-309507-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
